



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 16 octobre 2015

### **Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance soutient l'installation de la vidéo-protection dans la communauté de communes de Petite-Terre**

---

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a été créé par la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Destiné essentiellement aux collectivités locales et aux associations, le FIPD est plus généralement connu et reconnu pour les financements qu'il octroie aux actions de cohésion sociale en faveur des publics défavorisés ou fragilisés.

Cette source de financement dont l'objet est de développer des politiques locales de prévention de la délinquance à l'échelon tant communal que départemental dispose cependant également d'une ligne budgétaire réservée aux systèmes de vidéo-protection.

C'est à ce titre que le FIPD vient d'accorder une subvention de plus de 45 % d'un système de vidéo-protection projeté par la communauté de communes de Petite Terre qui souhaite par ce dispositif contribuer à la sécurité de ses citoyens.

